

## LE CASIER JUDICIAIRE NON EXHAUSTIF DU FRONT NATIONAL

### Condamnations à l'encontre de certains membres du Front national

• **Anne-Sophie Leclère**, ex-candidate FN, a été condamnée le 28 septembre 2016 à **3 000 euros d'amende avec sursis** pour **injure raciale publique** (elle avait comparé Mme Taubira à un singe et dit : « C'est une sauvage. À la limite, je préfère la voir dans un arbre [...] que de la voir au gouvernement »).

À la suite de cette affaire, elle avait été exclue du FN et Florian Philippot avait déclaré qu'il s'agissait d'une « erreur de casting ».

Le directeur de l'hebdomadaire d'extrême droite *Minute* avait été condamné à l'automne 2013 pour sa une : « Maligne comme un singe, Taubira garde la banane. »

• **Adrien Desport**, ex-militant FN, a été condamné par le tribunal correctionnel de Meaux à **quatre ans de prison dont trois ferme** pour avoir incendié treize voitures en avril 2015 dans la commune de Mitry-Mory (77). À la suite des incendies, le militant avait dénoncé l'insécurité et pointé du doigt la commune communiste.

• **Robert Lagier**, ex-militant du FN, a été condamné en 1995 à **quinze ans de réclusion criminelle** pour **homicide volontaire** à l'encontre d'Ibrahim Ali, dix-sept ans, Français d'origine comorienne. Le meurtre avait été commis alors que le militant était à Marseille pour coller des affiches, en pleine campagne présidentielle de 1995. C'était Bruno Mégret (ex-FN) qui avait témoigné pour défendre les intérêts du militant. Jean-Marie Le Pen avait commenté l'affaire avec les propos suivants : « Au moins, ce malheureux incident a attiré l'attention générale sur la présence à Marseille de 50 000 Comoriens. Que font-ils là ? »

• **Alexandre Gabriac**, ex-leader des Jeunesses nationalistes, a été condamné en 2009 pour **apologie de crime contre l'humanité, injures à caractère raciste et violences volontaires** ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours. Il a été exclu du FN en 2011. Les Jeunesses nationalistes ont été dissoutes en juillet 2013.

• **Antoinette Martinet**, ex-élue FN à Maisons-Laffitte, a été condamnée le 25 septembre 1997, à **un mois de prison avec sursis et cinq ans d'interdiction des droits civiques et civils** par le tribunal correctionnel de Versailles pour **complicité de provocation à la discrimination nationale**.

**raciale et religieuse**, à la suite de la publication d'un article intitulé « Notre France supprimée de la carte ».

- **Jean-Yves Douissard**, ex-conseiller régional FN de Lorraine, a été condamné en juin 2002 par la cour d'appel de Nancy à **dix-huit mois de prison avec sursis assortis de cinq ans d'inéligibilité** pour « **provocation à la haine raciale** ».

- **Émilien Bonnal**, ex-candidat FN aux cantonales et municipales, a été reconnu coupable de **meurtre**, alors qu'il collait des affiches pour le FN, pour avoir tué Abdallah Moktari, vingt-trois ans, qui l'avait insulté. Il a été condamné à **huit ans de réclusion criminelle** en 1985.

- **Patrick Bassot**, ex-élu FN dans le Vaucluse, a été condamné le 27 janvier 2012 à **1 000 euros d'amende** par le tribunal correctionnel de Carpentras, pour « **incitation à la discrimination, à la haine et à la violence à l'encontre des immigrés** ».

- **Patrick Binder**, ancien chef de file du FN en Alsace, a été condamné à **5 000 euros d'amende** par la cour d'appel de Colmar le 16 novembre 2011, « **pour injures et provocation à la haine**

**raciale** » à la suite de publications postées sur son blog.

- **Pierre Van Dorpe**, ex-conseiller municipal FN de Gennevilliers, a été condamné en juin 1990 à **dix-huit mois de prison avec sursis** pour avoir tiré à l'aide de son fusil à pompe sur un groupe de jeunes d'origine maghrébine en blessant au dos l'un d'eux parce qu'ils faisaient trop de bruit. Le FN lui avait payé ses 15 000 francs de caution.

- **Raynald Liekens**, ex-militant FN, a été condamné en 1994 pour le **meurtre** de sa logeuse, juive. Il a déclaré : « Elle était plus gentille avec moi que personne ne l'avait été jusque-là. Mais, quand j'ai appris qu'elle était juive, j'ai décidé de la tuer, car les Juifs sont les ennemis de la race blanche. »

- **Pascal-Bernard de Leersnyder**, ex-conseiller régional FN de Lorraine, a été condamné en novembre 1991 pour **actes de torture sur un enfant de cinq ans**. Il avait été reconnu coupable de violences sur mineur pour avoir appris l'allemand au fils de sa compagne à coups de poing (jusqu'au sang). Il a écôpé de treize mois de prison dont dix ferme.

### Propos négationnistes tenus par des membres du FN

• **Georges Theil**, membre du FN, a été condamné en 2001 pour contestation de crimes contre l'humanité. Il a été de nouveau condamné pour contestation de crimes contre l'humanité en 2004 et en 2006. (Il nie l'existence des chambres à gaz.)

• **Jean-François Jalkh** avait remis en question, en 2000, l'utilisation du gaz Zyklon B dans les camps d'extermination nazis. Il a dû renoncer à sa récente affectation à la présidence par intérim du FN. Il a été remplacé par Steeve Briois. Jusqu'ici, il n'a pas été condamné.

### Condamnations de Jean-Marie Le Pen

- 1960 : condamné pour menaces de mort proférées à l'encontre d'un commissaire de police.
- 1964 : condamné pour coups et blessures volontaires.
- 1969 : condamné pour coups et blessures volontaires.
- 1971 : condamné pour apologie de crime de guerre.
- 1986 : condamné pour antisémitisme insidieux.

- 1986 : condamné pour apologie de crimes de guerre dont la déportation.
- 1987 : condamné pour provocation à la haine, à la discrimination et à la violence raciale.
- 1991 : condamné pour trouble manifestement illicite à l'ordre public.
- 1991 : condamné pour banalisation de crimes contre l'humanité et consentement à l'horrible.
- 1992 : condamné pour diffamation.
- 1993 : condamné pour injure publique.
- 1995 : condamné pour oublis de plus-value boursière et sous-estimation de loyer.
- 1996 : condamné pour avoir tenu des propos ayant gravement porté atteinte au président du tribunal d'Auch.
- 1997 : condamné pour avoir injurié l'association Ras l'Front (mouvement anti-FN) en la qualifiant de « mouvement de tueurs de flics ».
- 1997 : condamné pour avoir injurié le président de SOS Racisme.
- 1997 : condamné pour banalisation de crimes contre l'humanité et consentement à l'horrible.
- 1998 : condamné pour injures publiques et violences sur personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions.
- 1998 : condamné pour avoir présenté une tête en carton à l'effigie de Catherine Trautmann.
- 1998 : condamné pour avoir déclaré : « Je crois à l'inégalité des races. »